

ARRÊTÉ 28/2026
Portant réglementation du
stationnement
19 Grande Rue Alfred Grévin à
ÉPINEUIL

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU l'article L. 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale,

Considérant la demande de **Lindsay FRISSONG**, concernant son déménagement prévu les 22 et 23 août 2026.

ARRÊTE :

Article 1 – **Le samedi 22 et le dimanche 23 août 2026 de 06h00 à 18h00, les stationnements situés face aux Numéro 19 de la Grande Rue Alfred Grévin, seront interdits.**

Article 2 – La signalisation du stationnement sera mise en place par l'agent communal.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur. Monsieur l'Adjoint aux Travaux d'Épineuil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le chantier.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'AVALLON
- Monsieur le Major de la COB Tonnerre
- Monsieur l'Adjoint aux Travaux d'Épineuil
- Madame FRISSONG

Fait à ÉPINEUIL, le 14 août 2026

Le Maire,
Julie VEYRAT DAL DEGAN

